

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 83 (1974)
Heft: 5

Artikel: L'importance des mots à la Conférence diplomatique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-683904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'importance des mots à la Conférence diplomatique

La discussion – la première qui a eu lieu à l'échelon gouvernemental depuis une quarantaine d'années – a permis de dégager un souhait général d'étudier ces armes et l'urgente nécessité d'envisager la limitation, et peut-être l'interdiction, de leur emploi. Enfin, la Commission ad hoc a accueilli favorablement l'annonce de la convocation prochaine par le CICR (pour autant que le financement en soit assuré par les Gouvernements) d'une conférence d'experts gouvernementaux sur cette question.¹

Lors de ses **séances plénières finales**, la Conférence diplomatique a pris acte des rapports des Commissions I, II et III, et a adopté celui de la Commission de vérification des pouvoirs. Une résolution invitant tous les Gouvernements participants à remettre, d'ici à l'automne 1974, au Gouvernement suisse les propositions d'amendements sur les projets de Protocoles additionnels, afin de faciliter les travaux de la seconde session de la Conférence, a été adoptée par consensus. Lors de la séance de clôture, le président de la Conférence, M. Pierre Graber, a pris la parole, indiquant notamment que le Gouvernement suisse convoquera la **seconde session de la Conférence dès le 3 février 1975**, pour une durée de trois mois environ. Le président du CICR, le Prof. Eric Martin, a pour sa part remercié l'assemblée du soutien apporté par la communauté internationale à l'œuvre de la Croix-Rouge, et appelé de ses vœux l'achèvement prochain des travaux dans le domaine du droit international humanitaire. Enfin, le Prof. H. Sultan (RAE), au nom du Bureau de la Conférence, a remercié le Gouvernement suisse d'avoir convoqué la Conférence.

Au terme de cette première session, il serait faux de dresser un bilan purement quantitatif des travaux, qui serait fondé sur le nombre d'articles des projets de Protocoles qui ont été examinés ou adoptés. L'ampleur de la tâche assignée à la Conférence, le caractère universel de sa participation, le fait aussi que les règles proposées ne s'adaptent pas, comme en 1949, aux expériences d'une guerre mondiale terminée, mais à des conflits actuels, ont nécessité au départ des orientations définies. L'ensemble de ces facteurs montre l'ampleur de l'effort fourni – et qui reste à fournir encore ces prochaines années – pour faire adopter et appliquer un droit humanitaire renouvelé.

(*LE CICR EN ACTION*, No 209, avril 1974)

¹A la mi-mai 1974, le CICR se voyait en effet contraint de repousser à l'automne prochain la convocation de cette conférence, faute d'avoir réussi à réunir la somme nécessaire à la couverture des frais. (Note de la Rédaction)

Les escarmouches politiques qui ont dominé l'ouverture de la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire à Genève, au milieu de février, se sont apaisées.

*

Les mouvements nationaux de libération ont gagné leurs sièges d'observateurs. Les pancartes portant leurs noms s'étaient rangées sur une rangée de pupitres – ZAPU, ZANU, SWAPO, PAC, MPLA, OLP, FRELIMO, FNLA, ANC, FLCS, MLD, SPUP, MLSTP, MOLINACO. Les Gouvernements ont attiré l'attention sur les particularités de leur point de vue national. Les nuées de journalistes sont partis en quête d'autres sujets d'une actualité plus brûlante. La Conférence s'est mise au travail et, ce faisant, est devenue une réunion très semblable à toute autre.

*

En contraste avec la violence et la souffrance qui font l'objet de ses travaux, la Conférence se déroule dans une atmosphère tranquille, sur un ton mesuré, soutenu par le cadre feutré du nouveau Centre international de Conférences de Genève.

*

Dans les salons et les couloirs tout autour des salles de réunion, par petits groupes, les délégués se plongent dans les documents les plus récents. A la fin de cette première session de six semaines, 400 rapports et amendements proposés – soit environ cinq millions de pages imprimées – auront été distribués en anglais, français ou espagnol aux 1000 représentants de quelque 135 gouvernements et organismes – ces derniers, présents à titre d'observateurs.

*

Dans les salles de réunion, c'est le même calme. Un délégué va tranquillement consulter un collègue assis un peu plus loin, pour clarifier un point de vue commun ou

opposé. De la tribune présidentielle, un juriste s'étend sur une finesse de droit. Une virgule, suggère-t-on, devrait remplacer le mot «et».

*

Le droit international ne peut être modifié en un tournemain. Les quatre Conventions de Genève en vigueur aujourd'hui ont été signées il y a vingt-cinq ans environ. On prévoit que la Conférence diplomatique actuelle se poursuivra l'année prochaine en une seconde session, plus longue que celle-ci.

*

Les trois Commissions, qui se sont constituées au sein de la Conférence pour étudier les Protocoles proposés, examinent les textes paragraphe par paragraphe, et parfois mot par mot.

*

Le terme «nafragé» peut-il ou doit-il comprendre les personnes en péril dans d'autres milieux hostiles – le désert, la jungle ou les airs? «Aujourd'hui, par extension, souligne un délégué, ce terme pourrait aussi couvrir le sort des cosmonautes.»

«Comprend-il les personnes échouées dans des lacs d'eau douce?», demande un autre des assistants.

«Comment peut-on être échoué dans les airs?», s'enquiert un troisième. «N'est-ce pas là une discussion bien trop académique?», lance quelqu'un.

L'assemblée décide enfin de constituer un groupe de travail chargé de régler le sort du terme mis en cause.

*

Des heures de discussion sur un mot – l'un des quelque 18000 mots dont se composent les deux projets de Protocoles. Mais la valeur et la signification accordées à chaque terme de ces textes additionnels aux Conventions de Genève représenteront, pour des millions de malheureux pris au piège dans les rêts de la guerre, la vie ou la mort, la sécurité ou la terreur. Et les débats méthodiques et minutieux se poursuivent.

(*Ligue*)